



**MINISTRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° ...../CAB.MIN.MINES/01/2016 DU 10 MAY 2016**  
**PORTANT PROROGATION DE LA DUREE DE VALIDITE**  
**DU PERMIS DE RECHERCHES N° 5885**  
**OCTROYE A MADAME MUSHY YAYA FRIDA**

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 297 et 298 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, spécialement ses articles 83, 84, 86 et 88 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République, et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères spécialement son article 1<sup>er</sup> B point 19 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 0841/CAB.MIN.MINES/01/2015 du 30 septembre 2015 rapportant l'Arrêté Ministériel n° 0235/CAB.MIN.MINES/01/2011 du 11 mai 2011 portant déchéance de Madame MUNSHY YAYA Frida de ses droits sur le Permis de Recherches n° 5885 ;

Considérant la décision n° CAMI/DG/FM/001/2016 du 21 janvier 2016 portant agrément du cas de force majeure évoquée par **Madame MUSHY YAYA Frida** ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;



## A R R E T E :

### Article 1<sup>er</sup> :

Est prorogée de **4 ans, 9 mois et 06 jours**, la durée de validité du Permis de Recherches n° **5885** octroyé à **Madame MUSHY YAYA Frida**.

### Article 2 :

Cette nouvelle période de validité du Permis de Recherches n° **5885** commence à courir à compter du lendemain de sa date d'expiration, soit du 11 décembre 2011 au 29 septembre 2016.

### Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **10** MAY 2016

**Martin KABWELULU**

### Ampliations

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Premier Ministre : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protection de l'Environ. : 1
- Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort : 1
- **Madame MUSHY YAYA Frida** : 1

13